

Farmworkers quest for human rights arrives at the Supreme Court on December 17

The Province of Ontario vs. its Farm workers: "Farm workers are human beings. We're not farm animals," says agriculture worker who looks to the Supreme Court to uphold her human rights

OTTAWA- This Thursday, December 17, a decades-long quest by Ontario farm workers to regain their human rights arrives at the Supreme Court of Canada.

It is the final stop for a case that stems from a Charter challenge launched by the United Food and Commercial Workers Canada (UFCW Canada) union on behalf of Ontario agriculture workers such as Mindy Leng — who in 1995 had had their rights to unionize stripped away by legislation brought in by then Ontario Premier Mike Harris.

"Farm workers are human beings. We're not farm animals. We have human rights. We should be treated like other workers in Ontario and be allowed to unionize," says Leng, who on Thursday will be attending the Supreme Court in Ottawa as it hears arguments that Ontario's ban on farm unions is unconstitutional under Canada's Charter of Rights and Freedoms.

"This is a question about justice and equality," says Wayne Hanley, the National President of UFCW Canada which is the respondent in the Supreme Court case. "These workers are looking to the Supreme Court to tell the McGuinty government, once and for all, that agricultural workers in Ontario have the same human rights as ever other Ontario worker — including their rights, guaranteed by the Charter, to join a union and bargain collectively."

UFCW Canada is the country's largest private sector union. For two decades it has led the campaign to protect and promote the rights of Canada's agricultural workers, in the courts, and in the communities where farm workers work. UFCW Canada, in association with the Agriculture Workers Alliance, also operates nine agriculture worker support centres across Canada that in 2009 handled thousands of files assisting farm workers across Canada with their health, safety, housing and workplace rights concerns.

One of these AWA centres is in Leamington, Ontario just a few kilometers from the multi-million dollar mushroom farm factory where Mindy was paid by each mushroom she picked.

"We wanted a union. We needed a union. It was our right," says Leng, a Windsor, Ontario resident. But in 2003 the Harris/Eaves Tories said "unions are not allowed under the AEPA". Without a union contract, Ontario farm workers, to this day, can be fired or repatriated at any time without cause.

The Liberal McGuinty government has continued the Harris legacy of the farm union ban, as well as other restricted rights for farm workers, in spite of a November 2008 Ontario Court ruling which ordered Ontario to drop the union-banning AEPA legislation because it was unconstitutional. The decision pointed to the Section 2(d) Freedom of Association Rights which under the Charter guarantees the right to organize for the purposes of collective bargaining.

But instead of following that November 2008 order, the McGuinty Liberals appealed it to the Supreme Court, which will hear the case on Thursday, December 17 commencing at 9 a.m.

"UFCW Canada has stood shoulder-to-shoulder, decade by decade, with these workers," says National President Hanley. "We will continue to stand with them until their Charter rights are respected, and their violation ends."

Les travailleurs agricoles revendiquent leurs droits à la Cour suprême le 17 décembre

La province d'Ontario c. ses travailleurs agricoles : « Les travailleurs agricoles sont des êtres humains. Nous ne sommes pas des animaux de ferme », a déclaré une travailleuse agricole qui attend de la Cour suprême qu'elle confirme ses droits.

OTTAWA – « Les travailleurs agricoles sont des êtres humains. Nous ne sommes pas des animaux de ferme. Nous avons des droits. Nous devrions être traités comme tous les autres travailleurs ontariens et avoir le droit de nous syndiquer », a dit Mindy Leng, qui se rendra à la Cour suprême du Canada à Ottawa jeudi lorsque celle-ci entendra les arguments sur l'inconstitutionnalité en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés de l'interdit de syndicalisation qui frappe les travailleurs agricoles d'Ontario.

Ce sera l'étape finale d'une contestation fondée sur la Charte lancée par les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC Canada) au nom de travailleurs agricoles d'Ontario comme Mindy Leng — qui en 1995 ont été privés de leur droit à la syndicalisation en raison d'une loi qu'a fait adopter le premier ministre de l'Ontario de l'époque, Mike Harris.

Les TUAC Canada sont le plus important syndicat du secteur privé au Canada. Depuis deux décennies, les TUAC Canada mènent une campagne de protection et de promotion des droits des travailleurs agricoles du Canada, autant devant les tribunaux que dans les collectivités où œuvrent ces travailleurs. En association avec l'Alliance des travailleurs agricoles, les TUAC Canada dirigent aussi neuf centres de soutien pour travailleurs agricoles au Canada, qui en 2009 ont traité des milliers de dossiers concernant des travailleurs agricoles aux prises avec des problèmes de santé et de sécurité au travail, de logement ou de droit du travail.

Un de ces centres de l'ATA est situé à Leamington (Ontario), à quelques kilomètres de la champignonnière qui roulait sur plusieurs millions de dollars où Mindy Leng était payée au nombre de champignons qu'elle cueillait.

« Nous voulions nous syndiquer. Nous avons besoin d'un syndicat. C'était notre droit », explique Mindy Leng, qui habite à Windsor (Ontario). Mais en 2003, le gouvernement conservateur Harris/ Eaves a

décrété que la syndicalisation n'était pas permise aux termes de la Loi sur la protection des employés agricoles (LPEA) de l'Ontario. Dépourvus de convention collective, les travailleurs agricoles d'Ontario peuvent encore être congédiés ou rapatriés à n'importe quel moment, sans motif valable.

Le gouvernement libéral McGuinty a poursuivi la politique d'interdiction des syndicats agricoles du gouvernement Harris, en plus de restreindre d'autres droits des travailleurs agricoles, cela malgré le jugement de novembre 2008 de la Cour de l'Ontario, qui a ordonné au gouvernement de l'Ontario d'abroger la LPEA et ses dispositions antisyndicales parce qu'elle était inconstitutionnelle. La décision faisait référence à l'article 2 (d) sur la liberté d'association qui, aux termes de la Charte, garantit le droit de se syndiquer en vue d'une négociation collective.

Mais plutôt que de se plier à l'avis de la Cour, le gouvernement libéral McGuinty a interjeté appel auprès de la Cour suprême, qui entendra la cause le jeudi 17 décembre, à compter de 9 h.

« C'est une question de justice et d'égalité », affirme Wayne Hanley, le président national des TUAC Canada, syndicat qui est le défendeur dans cette cause devant la Cour suprême. « Ces travailleurs et travailleuses attendent de la Cour suprême qu'elle dise une fois pour toutes au gouvernement de l'Ontario que les travailleurs agricoles d'Ontario jouissent des mêmes droits de la personne que tous les autres travailleurs de la province – y compris leurs droits garantis par la Charte de se joindre à un syndicat et de participer à la négociation collective. »

« Les TUAC Canada ont fermement appuyé ces travailleurs et travailleuses décennie après décennie et nous continuerons à les appuyer jusqu'à ce l'on cesse de violer les droits que leur accorde la Charte. »